

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	12 (1883)
<b>Heft:</b>	1
<b>Vorwort:</b>	À nos lecteurs

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices  
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

---

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Tanner, à Hauteville, près Fribourg ; ce qui concerne les abonnements à M. Blanc-Dupont, instituteur, à Fribourg.

---

**SOMMAIRE.** — *A nos lecteurs.* — *Petit traité de logique.* — *Histoire de la pédagogie (suite).* — *De la politesse élémentaire à enseigner aux enfants.* — *Partie pratique : sujets de composition et problèmes d'arithmétique donnés aux derniers examens de recrues.* — *Bibliographies* — *Correspondance.*

---

## A NOS LECTEURS

L'année 1882 restera mémorable dans les annales de la *Société fribourgeoise d'Education*. Le *Bulletin pédagogique*, organe de cette société et l'Ecole Normale d'Hauteville ont subi, par la promotion de M. Horner au poste de Recteur du collège Saint-Michel, une perte qui ne sera jamais réparée. En cette même année 1882 la mort a enlevé à l'affection de tous Mgr Cosandey, le parfait modèle et l'ami dévoué des éducateurs.

Enfin, cette année 1882, qui vient de disparaître dans l'abîme du passé en léguant à l'année 1883, le calme, la trêve aux agitations politiques, la tranquillité tant désirée dans notre Suisse, faisait présager un avenir plein d'orages. Les lauriers de Jules Ferry, de Paul Bert et *tutti quanti*, troublaient le sommeil de M. Schenck. Il élabore un aimable petit programme, destiné à chasser Dieu et toute religion de l'école. La majorité des Chambres fédérales ne demande pas mieux qu'à marcher à la remorque des Chambres françaises. Mais pour le moment, l'on se contente de donner à l'article 27 de la Constitution fédérale une interprétation arbitraire et de créer un inspecteur fédéral « *Bundesschulmeister* », avec des appointements de 6000 francs. Ce nouveau fonctionnaire est chargé de recueillir les données nécessaires qui permettront de légiférer sur l'instruction primaire. Encore quelques jours et des inspecteurs fédéraux envahissaient toutes les écoles ; mais heureusement, en Suisse, grâce au *referendum*, le peuple juge, s'il le veut, en dernier ressort. Les esprits se passionnent ; les conférences pour ou contre l'arrêté fédéral se multiplient et le 26 novembre la grande bataille s'engage. Malgré les recommandations de 104 députés au Conseil national,

le peuple suisse, à une majorité de 146,129 voix sur 490,149 votants repousse l'arrêté fédéral et du même coup jette à l'eau les projets liberticides de M. Schenck, contraires à la fois aux progrès de l'instruction primaire, aux droits des cantons et aux sentiments religieux, base de toute morale. La Suisse, comme nation, a donné là un magnifique témoignage de sa croyance en Dieu et à la nécessité de la religion. La Providence, nous n'en doutons pas, récompensera et bénira ce peuple qui n'a pas permis qu'on exilât de l'école Celui qui disait : « Laissez venir à moi les petits enfants ; » car, ne l'oublions pas, nul ne s'est mépris sur la portée du vote du 26 novembre. Tous ceux qui ont déposé un *non* dans l'urne savaient que le *Bundeschulmeister* n'était que le précurseur du programme Schenck et qu'en écrasant le premier, non pas sous le poids de couronnes civiques, mais de votes négatifs, on étouffait le second dans son berceau, et l'on peut dire que c'est le sentiment religieux qui a donné à l'arrêté fédéral sur la centralisation scolaire le coup de mort.

Mais que ce triomphe obtenu sur la franc-maçonnerie par les hommes à fortes convictions religieuses, quelle que soit la religion à laquelle ils appartiennent, soit pour tous les éducateurs un motif nouveau de redoubler d'activité, de dévouement et de zèle dans l'œuvre ardue de l'instruction et de l'éducation de l'enfance. La victoire de Cannes ne doit pas nous conduire à l'inaction de Capoue. Nous continuerons donc à travailler et à lutter à l'ombre du drapeau que nous avons adopté au moment où notre société s'est constituée. Suisses, mais Fribourgeois avant tout, telle a été notre devise dès le premier jour. Tout en respectant les croyances religieuses et la liberté confessionnelle de nos confédérés, nous revendiquons le droit de rester catholiques. L'autonomie cantonale et la liberté religieuse sur le terrain de l'instruction populaire a été sauvegardé par le vote du 26 novembre.

Pendant que plusieurs autres sociétés pédagogiques de la Suisse ont été formellement désavouées dans leurs tendances centralisatrices et antireligieuses par la grande majorité des électeurs, nous sommes fiers de constater que notre association fribourgeoise se trouve dans son programme en communion d'idées avec l'ensemble du peuple suisse. Notre société est donc vraiment nationale, patriotique. Ceux qui ont revendiqué jusqu'ici pour eux seuls le monopole du patriotisme, s'inspirent d'idées étrangères ; le suffrage la démontre.

En avant donc, nous continuerons avec les sympathies de nos lecteurs l'œuvre patriotique que nous avons acceptée sous les auspices de la *Société fribourgeoise d'Education*. Nos meilleurs vœux de nouvelle année à tous nos abonnés, et nos remerciements les plus sincères à nos dévoués collaborateurs.

T.